

PREFECTURE DE LA SARTHE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'Utilité Publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Concernant un projet d'arrêté préfectoral relatif à la protection du biotope de l'écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) et de la truite fario (*Salmo trutta*) sur les cours d'eau : le ruisseau du Moulin du Bois, le ruisseau des Hantelles, l'Utreil, la Vallée Létrie, la Vallée Layée, le Roullée, la Moussaye, la Tasse, le Guémançais et le ruisseau de la Bonnefontaine.

Par arrêté du 4 août 2016, la Préfète de la Sarthe a décidé d'une consultation du public sur un projet d'arrêté préfectoral relatif la protection du biotope de l'écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) et de la truite fario (*Salmo trutta*) sur les cours d'eau : le ruisseau du Moulin du Bois, le ruisseau des Hantelles, l'Utreil, la Vallée Létrie, la Vallée Layée, le Roullée, la Moussaye, la Tasse, le Guémançais et le ruisseau de la Bonnefontaine.

Le dossier sera mis à la consultation pendant 25 jours consécutifs.

La consultation de ce dossier s'effectuera du 12 août 2016 au 5 septembre 2016 inclus uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2016 »

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2016 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, la synthèse des observations sera mise en ligne et le projet d'arrêté, éventuellement amendé, sera soumis à la signature de la préfète de la Sarthe.